



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE De la LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

*Samedi 29 Juin 2019
à MILLAU*

Cette Assemblée s'est tenue le Samedi 29 Juin 2019 à MILLAU– Salle des fêtes – Parc de la Victoire

Elle était présidée par **Monsieur Jean-Claude COUAILLES, Président de la Ligue de Football d'Occitanie**, assisté des membres du Bureau Directeur Madame UHLMANN Huguette et Messieurs Francis ANDREU, Christophe BOURDIN, Michel CHARRANÇON, Arnaud DELPAL, Serge MARTIN, Jean-Claude PRINTANT, Jean-Marc SENTEIN.

Etaient présents et invités :

- **M. Thierry SOLIER, Adjoint aux associations sur la commune de MILLAU**
- **M. Philippe MALLARONI, Président du S.O MILLAU.**

L'Assemblée Générale débute à 10h30

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Madame UHLMANN Huguette Secrétaire Générale ouvre l'Assemblée Générale et en précise le déroulement.

Elle est interrompue par un membre de la délégation du District de l'Ariège qui demande que tous les votes se déroulent à bulletin secret. La Secrétaire Générale répond que dans l'organisation de cette Assemblée, cette éventualité était prévue malgré l'absence de boîtiers électroniques écartés par souci d'économie.

Madame la Secrétaire Générale demande que soit observée une minute de recueillement à la mémoire de tous les disparus de l'année.

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE

Monsieur Jean-Claude COUAILLES est heureux de souhaiter la bienvenue à tous. Il félicite le RODEZ AF pour sa brillante accession en Ligue 2 et remercie Monsieur Jean Claude PRINTANT et toute son équipe héraultaise pour avoir mis en avant la Ligue de Football d'Occitanie lors du Mondial Féminin. Il souhaite également mettre un coup de projecteur concernant la publication du premier livret récapitulatif des formations de la LFO qui fût distribué ce jour à tous les participants.

Le Président de la Ligue de Football d'Occitanie rappelle également qu'en Occitanie, le football ne sera pas à deux vitesses, entre les deux grandes métropoles et les zones rurales. De même, il précise que le Centre Régional Technique est devenu une filiale de la Ligue de Football d'Occitanie, que l'équipe technique régionale est désormais constituée, forte de 29 et bientôt 30 cadres techniques opérationnels dès ce 1^{er} juillet 2019 et enfin que toutes les composantes de la LFO veulent « se donner de la cohérence et avoir un processus méthodique et continu, afin de répondre à votre travail au quotidien, dans les clubs, qui mérite mieux. »

INTERVENTION DE M. SOLIER Thierry – Adjoint aux associations à la Mairie de MILLAU

Monsieur le Président de la Ligue,
Mesdames et Messieurs, tous chers amis bénévoles,

C'est avec un immense plaisir que je viens assister à votre Assemblée Générale de la Ligue de Football d'Occitanie. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser Monsieur le Maire de MILLAU Monsieur Christophe SAINT PIERRE qui malheureusement n'a pu se joindre à nous pour des raisons professionnelles. Je suis délégué à l'évènementiel et à la vie associative sur la commune de MILLAU qui représente 7200 licenciés et 94 associations sportives sur une commune de 23.000 habitants. Je suis un passionné de football depuis plus de 30 ans et nous mettons en avant la devise du club « j'ose et j'entreprends. ». Je vous souhaite une chaleureuse bienvenue et une excellente Assemblée Générale.

INTERVENTION DE M. MALLARONI Philippe , Président du S.O MILLAU

Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président,

Bienvenue à Millau pour cette AG qui me tient particulièrement à cœur. Nous sommes ici rassemblés autour d'une passion commune qu'est le football. Sport merveilleux, il décline des valeurs multiples et ses audiences en ce début du 21^{ème} siècle ne cessent de croître. Médias, entreprises, collectivités ont compris tout l'enjeu et l'intérêt d'un tel jeu qui dépasse le cadre traditionnellement réservé à un sport.

Facteur d'attractivité territorial, signe fort d'appartenance à une région, illustration d'un dynamisme local, d'un esprit qui ose et entreprend, courtisé par les plus grands annonceurs de la planète, le football crée toujours l'évènement.

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Il y en a eu du chemin parcouru depuis 1863 lorsque les premières règles ont commencé à codifier la pratique de ce sport. 156 ans après, le jeu continue avec tous les superlatifs qui l'accompagnent : formidable, admirable, sublime, grandissime etc.

Toutefois, en ce 21^{ème} siècle, le véritable enjeu du football sera au fond de ne jamais oublier qu'il demeure un jeu où le plaisir doit rester dominant et où les belles valeurs qui portent les noms de : respect, solidarité et convivialité, doivent toujours être entretenues. Terrain d'apprentissage de la vie en collectivité, lieu de mixité sociale, le défi qui se présente sera finalement celui d'arriver à concilier les traditions sportives qui associent dans un même moule, tolérance, humilité et dépassement et les inévitables changements et innovations liés à notre sphère économique. En somme tradition et modernité avec l'humain au centre de nos préoccupations.....

Bon travail, bonne Assemblée Générale et, comme on pourrait le dire chez moi, FORZA, FORZA le football !

RECENSEMENT DES DELEGUES – VERIFICATION DU QUORUM

Monsieur Yves ANESI Membre de la Commission Régionale de Surveillance des Opérations Electorales indique à la Secrétaire Générale

Après pointage et vérification des pouvoirs, l'assemblée était ainsi représentée :

- **District de l'ARIEGE**

Présents : 4 clubs de ligue représentant 36 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 152 voix, soit au total 188 voix pour le District de l'ARIEGE

- **District de l'AUDE**

Présents : 5 clubs de ligue représentant 91 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 373 voix, soit au total 464 voix pour le District de l'AUDE

- **District de l'AVEYRON**

Présents : 13 clubs de ligue représentant 231 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 480 voix, soit au total 711 voix pour le District de l'AVEYRON

- **District du GARD-LOZERE**

Présents : 18 clubs de ligue représentant 282 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 1012 voix, soit au total 1294 voix pour le District du GARD – LOZERE

- **District du GERS**

Présents : 6 clubs de ligue représentant 104 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 150 voix, soit au total 254 voix pour le District du GERS

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



- **District de HAUTE GARONNE**

Présents : 51 clubs de ligue représentant 848 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 1276 voix, soit au total 2124 voix pour le District de la HAUTE GARONNE

- **District des HAUTES PYRENEES**

Présents : 5 clubs de ligue représentant 136 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 188 voix, soit au total 324 voix pour le District des HAUTES PYRENEES

- **District de L'HERAULT**

Présents : 29 clubs de ligue représentant 562 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 1081 voix, soit au total 1643 voix pour le District de L'HERAULT

- **District du LOT**

Présents : 6 clubs de ligue représentant 94 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 223 voix, soit au total 317 voix pour le District du LOT

- **District des PYRENEES ORIENTALES**

Présents : 14 clubs de ligue représentant 218 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 342 voix, soit au total 560 voix pour le District des PYRENEES ORIENTALES

- **District du TARN**

Présents : 9 clubs de ligue représentant 157 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 351 voix, soit au total 508 voix pour le District du TARN

- **District du TARN ET GARONNE**

Présents : 8 clubs de ligue représentant 112 voix et la délégation représentant les clubs de District détenait 425 voix, soit au total 537 voix pour le District du TARN ET GARONNE

TOTAL des clubs PRESENTS : 168 clubs totalisant 2871 voix

TOTAL des voix détenues par les DELEGATIONS DE VOTE : 6053 voix

TOTAL DE VOIX DES INSCRITS 10 066 VOIX

TOTAL DES VOIX DE L'ASSEMBLEE : 8 924 VOIX (Soit 88,65% des voix des inscrits)

Le quorum était atteint la Secrétaire Générale annonce que l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et ainsi poursuivre l'Ordre du Jour.



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3.11.2018 à LATTES

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 3.11.2018 a été publié sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 3 Novembre 2018 est voté à la majorité (Pour 95.37 % et Contre 4.63 %)

VOLET ADMINISTRATIF

Présentation des modifications statutaires votées en AG de la FFF du 08 Décembre 2018

Madame la Secrétaire Générale présente les modifications qui sont la conséquence des modifications des textes fédéraux qui ont été adoptés lors de l'Assemblée Fédérale du 08 Décembre 2018.

Les documents ont été envoyés aux clubs et publiés sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie

Présentation des dispositions administratives de la LFO

Madame la Secrétaire Générale présente la nouvelle architecture des règlements :

1. Statuts de la Ligue de Football d'Occitanie
2. Règlements généraux de la FFF
3. Règlements sportifs de la Ligue de Football d'Occitanie
4. Règlements administratifs de la Ligue de Football d'Occitanie
5. Règlements financiers de la Ligue de Football d'Occitanie

Désignation du mode de l'élection des délégués de districts aux AG de la LFO (compétition niveau district) – Prise d'effet au 1^{er} Juillet 2020

Madame la Secrétaire Générale propose à l'Assemblée Générale de se déterminer concernant la désignation du mode d'élection des délégués de districts aux Assemblées Générales de la Ligue de Football d'Occitanie. Il est proposé le choix de deux options :

- **Option A : « système de l'ordre d'arrivée ».** Les candidats n'indiquent pas s'ils se présentent en qualité de délégué ou en qualité de suppléant : dans ce cas, c'est le nombre de voix recueillies par chaque candidat qui détermine si celui-ci est délégué ou suppléant, étant entendu que les personnes recueillant le plus grand nombre de voix sont élues en tant que délégué, les suivantes étant alors élues en tant que suppléant.
- **Option B : « système du binôme ».** Les candidats indiquent qu'ils se présentent en binôme, l'un en tant que délégué et l'autre en tant que suppléant. L'Assemblée Générale élit le binôme, chaque suppléant étant ainsi rattaché à un seul et même délégué qui l'a choisi au préalable, le nombre de voix recueillies par les candidats n'étant alors déterminant que si le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes à pourvoir.

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Madame la Secrétaire Générale propose de mettre au vote le choix

Option A : 54.52 % et Option B : 45.48 %

Le système de l'ordre d'arrivée (option A) est adopté à la majorité

VOLET FINANCE

Présentation caisse de péréquation championnat LFO – hors football diversifié

Monsieur le Trésorier Général présente les grandes lignes de ce dispositif. Le Comité de Direction de la Ligue de Football d'Occitanie propose la création d'une Caisse de Péréquation pour les championnats :

- Séniors R1, R2 et R3
- Jeunes R1 et R2 (des U14 aux U20)
- Féminins R1 et R2
- Futsal R1 et R2

L'objectif étant d'atténuer le coût des déplacements pour les équipes devant effectuer de longs trajets pour une même compétition. Pour la saison 2018-2019, les écarts varient de 3 fois plus (R1) à quasiment 6 fois plus (R2).

Dans chacune des compétitions, les équipes qui font le moins de kilomètres versent une participation financière à la caisse de péréquation et cette participation est redistribuée **intégralement** aux équipes qui font le plus de kilomètres, la LFO ne servant que d'intermédiaire et de support administratif. Ces participations seront, selon le cas, ajoutées ou diminuées au prélèvement mensuel mis en place dans le cadre des nouvelles dispositions financières dès la saison 2019-2020.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote ce dispositif

Le principe de la Caisse de Péréquation est adopté à la majorité (Pour 90.89 % et Contre 9.11 %)

Présentation des dispositions financières de la LFO

Monsieur le Trésorier Général de la Ligue de Football d'Occitanie présente à l'Assemblée Générale les dispositions financières pour la saison 2019-2020 (**annexe 1**)

Dans un second temps, le Trésorier Général détaille les modalités de mise en place du prélèvement SEPA pour les clubs à compter de la saison 2019-2020 :

- Pour les clubs dont une équipe au moins dispute **un championnat national ou régional**, les prélèvements seront effectués pour la saison en cours (10 juillet correspondant au 60 % de l'acompte licence, 10 août pour le montant des cotisations fédérale, régionale et des droits d'engagement dans les championnats, puis de septembre à juin avec un prélèvement mensuel de 1/10^{ème} du montant annuel pour les frais de gestion sportive et administrative, les frais d'officiels,

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



le solde des licences correspondant au 40 % et éventuellement la caisse de péréquation (en attente de la décision de l'Assemblée Générale)

- Pour les clubs disputant **un championnat départemental**, les prélèvements seront effectués pour la saison en cours (10 juillet correspondant au 60 % de l'acompte licence, 10 août pour le montant des cotisations fédérale, régionale et des droits d'engagement dans les coupes de France, d'Occitanie et challenges, puis de septembre à juin avec un prélèvement mensuel de 1/10^{ème} du montant annuel pour les frais de gestion sportive et administrative, les frais d'officiels, le solde des licences correspondant au 40 % au titre de la saison écoulée ainsi que la régularisation des licences de la saison en cours

Le prélèvement mensuel automatique sera programmé le 20 de chaque mois. La situation financière d'un club doit être définitivement réglée avant le 30 juin de la saison en cours. **Dans le cas contraire**, tout club redevable des sommes dues à la Ligue de Football d'Occitanie ne pourra prétendre :

- Bénéficier d'aucune aide financière fédérale,
- A aucun engagement pour la saison suivante,
- Avoir accès à la saisie des demandes de licences via FOOTCLUBS

Budget Prévisionnel 2019-2020

Monsieur le Trésorier Général de la Ligue de Football d'Occitanie présente à l'Assemblée Générale le Budget Prévisionnel 2019-2020 qui s'élève à hauteur de 8.650 M€

Madame la Secrétaire Générale propose au vote le Budget Prévisionnel 2019-2020 **(annexe 2)**

Pour 81.60 % et Contre 18.40 %

Le Budget Prévisionnel est adopté à la majorité

VOLET SPORTIF

Présentation des modifications du statut de l'arbitrage

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Raphael CARRUS pour la présentation de ce dossier. Les documents ont été envoyés aux clubs et publiés sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie.

Ces modifications concernant les articles 15 (les jeunes et très jeunes arbitres), 33 (condition de couverture) et 41 (nombres d'arbitres)

Madame la Secrétaire Générale propose au vote les modifications du statut de l'arbitrage

Pour 74.55 % et Contre 25.45 %

Les modifications du statut de l'arbitrage sont adoptées à la majorité

*Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr*

*Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr*



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Présentation des championnats des jeunes

Madame la Secrétaire Générale donne la parole à Monsieur Jean Marc SENTEIN pour la présentation des championnats des jeunes

- Modification sur la saison 2019-2020

Monsieur SENTEIN présente la pyramide votée en Assemblée Générale de la LIGUE la saison dernière et qui sera modifiée avec des ajustements proposés en Comité de Direction du 1^{er} juin 2019 et soumis au vote de cette Assemblée Générale. Sur la demande d'un club adressée au Président de la Ligue, le groupe de travail a envisagé la création de la catégorie U20 pour permettre aux jeunes d'acquérir d'avantage d'expérience et de maturité avant d'être confronté aux exigences de la catégorie Sénior .

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la création de la catégorie U20 Elite

Pour 60.12 % et Contre 39.88 %

La création de la catégorie U20 Elite est adoptée à la majorité à compter de la saison 2019-2020

Pour pallier au manque générationnel lors de la première réforme, le groupe de travail envisage de porter les poules U18 R1 à 14 clubs.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote le passage de 2 poules R1 U18 de 12 à 14 équipes

Pour 44.50 % et Contre 55.50 %

Le passage de 12 à 14 équipes pour les U18 R1 est refusé à la majorité

Sur le modèle de l'ex Ligue de Midi Pyrénées qui adossait au niveau le plus élevé du championnat U15 une poule U14 constituée avec les mêmes clubs. Il est proposé pour la saison prochaine (année de transition) de créer cette même réserve pour les équipes U16 en suggérant d'ouvrir une catégorie U15. Cette perspective permet également pour le secteur Midi Pyrénées de préserver les joueurs U14 qui jouaient en élite pour le secteur Languedoc-Roussillon de découvrir une nouveauté (harmonisation).

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la création de 2 poules en U15

Pour 60.70 % et Contre 39.30 %

La création de 2 poules pour la catégorie U15 est adoptée à la majorité pour la saison 2019-2020



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Lors des réunions avec les clubs dans les différents districts, de nombreuses remarques négatives ont été enregistrées avec la crainte que certains districts ne soient plus représentés au niveau régional dans les années futures. Le système des play-offs étant contesté, le groupe de travail s'est penché sur une nouvelle formule.

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la suppression des play-offs d'accession en U15 et U17

Pour 77.85 % et Contre 22.15 %

La suppression des play-offs est adoptée à la majorité à compter de la saison 2019-2020

- Championnat de jeunes 2020-2021

Monsieur Jean-Marc SENTEIN présente la nouvelle pyramide générationnelle qui sera mis en place en 2020-2021 (annexe 3)

Les documents ont été envoyés aux clubs et publiés sur le site internet de la Ligue de Football d'Occitanie

Madame la Secrétaire Générale propose au vote la pyramide générationnelle

Pour 65.55 % et Contre 34.45 %

La pyramide générationnelle qui sera mis en place lors de la saison 2020-2021 est adoptée à la majorité

QUESTIONS DIVERSES

Un débat s'installe avec les participants de l'Assemblée Générale. Diverses questions furent posées concernant les finances (prélèvement tardif aux clubs, les championnats de jeunes, label jeunes ...). Les réponses furent apportées aux intéressés.

PALMARES 2018/2019 PAR SECTEUR

Il est remis ensuite les Coupes et Challenges des équipes victorieuses des deux secteurs :

En SENIOR

- National 3	MONTPELLIER HSC 2
- REGIONAL 1	BEZIERS AS 2
- REGIONAL 2	REVEL US
- REGIONAL 3	GRAULHET F.C
- Coupe Occitanie.....	CASTANET U.S

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



En FEMININES :

- REGIONAL 1 FEMININES - Secteur Ouest TOULOUSE FC 2
- REGIONAL 1 FEMININES - Secteur Est MONTPELLIER HERAULT S.C. 2
- REGIONAL 2 FEMININES – Secteur Ouest..... TOULOUSE METROPOLE FC
- REGIONAL 2 FEMININES - Secteur Est CARCASSONNE F. FEM
- COUPE OCCITANIE FEMININE MONTPELLIER HERAULT SC 2
- Challenge Souchon (Secteur Ouest) LIOUJAS

- U18 FEMININES à 11 R1 (Secteur Ouest) TOULOUSE F.C.2
- U18 FEMININES à 11 R2 (Secteur Ouest) SCP/FONTENILLES
- U18 FEMININES à 11 R2 (Secteur Est) MILHAUD F.C
- U18 FEMININES à 11 R3 (Secteur Ouest) ET.S MONTAGNE NOIRE
- MONDIALITO U18 FEM à 11..... BLAGNAC F.C
- U15 FEMININES à 11 R1 MONTAUBAN F.C. T.G.
- U15 FEMININES à 11 R2 ET.S MONTAGNE NOIRE
- MONDIALITO U15 FEM à 11 TOULOUSE F.C

En JEUNES :

- U19 R1 - Secteur Ouest..... COLOMIERS U.S.
- U19 R1 - Secteur Est VERGEZE EP
- U19 R2 - Secteur Ouest..... COLOMIERS U.S
- U19 R2 - Secteur Est LUNEL G.C
- U17 R1 – Secteur Ouest..... MURET A.S
- U17 R1 – Secteur Est..... BEZIERS AS
- U17 R2 – Secteur Ouest..... ONET/AGEN GAGES
- U17 R2 – Secteur Est..... CARCASSONNE F.A.C
- U15 R1 - Secteur Est MONTPELLIER H.S.C
- U15 R1 – Secteur Ouest..... BALMA S.C
- U15 R2 - Secteur Est BEAUCAIRE E.F.C
- U15 R2 - Secteur Ouest..... BLAGNAC FC
- U15 R3 - Secteur Ouest..... CSGF 2014 / ELES / VFC
- U14 R1 - Secteur Ouest..... TOULOUSE FC 2
- Coupe OCCITANIE U19 – Secteur Est..... LUNEL GC
- Coupe OCCITANIE U17 – Secteur Ouest..... MURET AS
- Coupe OCCITANIE U17 – Secteur Est..... ALES OL.
- Coupe OCCITANIE U15 - Secteur Ouest..... MONTAUBAN F.C T.G
- Coupe OCCITANIE U15 - Secteur Est..... MONTPELLIER H.S.C

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



En FUTSAL :

- REGIONAL 1 CARCASSONNE FUTSAL AGGLO
- REGIONAL 2 TOULOUSE METROPOLE FUTSAL 2
- Challenge Roger BONHOURS - Secteur Ouest..... TOULOUSE METROPOLE F.C 2

En FOOTBALL ENTREPRISE :

- REGIONAL 1 TOULOUSE O.A.C.
- REGIONAL 2 LABTEAM
- Coupe OCCITANIE TOULOUSE O.A.C.
- Coupe Equipes réserves..... TOULOUSE O.A.C. 2
- Challenge Régional INTERNAT TOULOUSE FC

Fin de l'Assemblée vers 13h00. Un buffet est offert à l'Assemblée.

Le Président

Jean-Claude COUAILLES



La Secrétaire Générale

Huguette UHLMANN

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ANNEXE 1

DISPOSITIONS FINANCIERES 2019/2020

A) COTISATIONS - ENGAGEMENTS - GESTION - INDEMNITES FORFAITAIRES

ENGAGEMENTS EQUIPES	2019/2020
Cotisations FEDERALES	
Cotisation annuelle Fédérale (tous niveaux et féminines)	60
Cotisations LIGUE (Équipe la plus élevée)	
Cotisation LIGUE 1 et LIGUE 2	1200
Cotisation annuelle NATIONAL 1	850
Cotisation annuelle NATIONAL 2	530
Cotisation annuelle NATIONAL 3	300
Cotisation annuelle de R1	130
Cotisation annuelle de R2	110
Cotisation annuelle de R3	100
Cotisation annuelle d'un club de district	70
Cotisation annuelle de Football d'Entreprise - Loisir - Beach Soccer	50
Cotisation annuelle de Futsal	70
Cotisation annuelle Féminine Ligue	25
Cotisation annuelle Féminine : District	20
Cotisation annuelle d'un club de jeunes (n'ayant pas d'équipe séniors)	70
Engagements des clubs par équipe	
Football Libre	
Équipe de R1	110
Équipe de R2	90
Équipe de R3	60
Équipe U20	50
Équipe U18 R1	45
Équipe U18 R2	30
Équipe U16 R1	45
Équipe U16 R2	30
Équipe U15	30
Équipe U14 R1	30
Équipe U14 R2	30
Football d'Entreprise	
Équipe de R1	25
Équipe de R2	20
Féminines	
Équipe de R1	30
Équipe de R2	25
Futsal	
Équipe de R1	30
Équipe de R2	25
Équipe féminine	20
Coupe Nationale	15
Beach Soccer	25
Coupes OCCITANIE	
Seniors	45
U15, U17 et U19	25
Féminines	25
Football d'Entreprise et Futsal	25
Coupes Nationales (TARIF FFF)	
Coupe de France Séniors	52
Coupe Gambardella	26
Coupe Nationale Féminine	tarif FFF
Coupe Nationale Foot Entreprises	tarif FFF

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Frais de Gestion Administrative (équipe la plus élevée)	
Clubs de N3	200
Clubs de R1	160
Clubs de R2	160
Clubs de R3	160
Clubs de district	100
Féminines R1	80
Féminines R2	80
Football d'Entreprise R1	80
Football d'Entreprise R2	80
Futsal et Beach Soccer R1	70
Futsal et Beach Soccer R2	70
Club de jeunes n'ayant pas d'équipe seniors	100

Forfait Gestion Sportive par équipe	
Clubs de N3	0
Clubs de R1	1200
Clubs de R2	850
Clubs de R3	550
Féminines R1	30
Féminines R2	25
Football d'Entreprise R1	80
Football d'Entreprise R2	55
Futsal et Beach Soccer R1	80
Futsal et Beach Soccer R2	55

Tournois	
Frais de dossier	30

B) DROITS

B) DROITS – Frais de Dossier	
Demande certificat de sortie (L1 et L2) - article 106.4	50
Demande certificat de sortie (autres clubs)	20
Refus de délivrer lettre de sortie sans raison valable	50
Autorisation rencontre internationale - article 177	25
Tarif réduit pour club frontalier	10
Réserve (compétitions régionales) Seniors - article 186.1	40
Réserve (compétitions régionales) Jeunes et Féminines	30
Réclamation Seniors - article 187.1	40
Réclamation Jeunes et Féminines	30
Évocation - article 187.2	80
Frais de procédure en Appel devant la Commission Régionale d'Appel - article 190.1	130
Opposition à changement de club	50
Cautionnement en cas d'appel individuel par un licencié	300
Demande en révision - article 197	150

C) AMENDES

C) AMENDES	
Absence de licences pour tout acteur du football - article 59	60
Retrait d'opposition à changement de club - article 103	20
Non-Respect de la catégorie d'âge, infraction aux règles de mixité - article 213	25
Participation à plus d'une rencontre - article 215	85
Pratique dans un club non affilié ou dans une association non reconnue	50
Non-respect du nombre de licences dirigeant (par licence manquante) - article 218	PRIX LICENCE
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie - 220	60

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation - article 221	60
Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère - article 222	60
Amende réduite pour un club frontalier	20
Emploi par un club d'un nom de circonstance ou d'emprunt sans autorisation - article 223	20
Avertissement	15
Exclusion	30
Ouverture d'un dossier (sanction inférieure ou égale à 4 matches de suspension)	25
Ouverture d'un dossier (sanction supérieure à 4 matches)	30
Vente de Boissons non autorisée	20
Licencié suspendu pour au moins six mois participant à une rencontre amicale	50
Astreinte par jour de retard suite à un défaut de réponse à la demande d'accord de changement de club	10
AMENDES DIVERSES	
- Absence à l'assemblée générale	100
Frais de dossier administratif	
- Absence à convocation d'une instance (par personne convoquée non excusée)	35
- Défaut de réponse aux renseignements demandés par le secrétariat (par semaine)	
- Demande de report d'une rencontre hors délai si accord de la C.R.G.C.	
- Rectification d'un calendrier avant le 15 août, obligeant une réimpression des documents (au club responsable) : minimum	100
Licence manquante ; non présentation Jeune Joueur et Joueuse	10
Licence manquante ; non présentation Seniors et Féminines	20
Licence manquante ; non présentation DIRIGEANT	20
- Licence obtenue à l'aide de faux renseignements (au club) : minimum	300
- Falsification d'une licence ou substitution de joueur (au club) : minimum	300
- Fraude sur l'identité d'un joueur (au club) : minimum	300
* Non envoi d'une feuille de match par le club recevant par jour de retard, (Cachet de la poste faisant foi)	15
- Non saisie de résultat sur Internet	25
- Feuille de match irrégulière	30
- Falsification d'une feuille de match (au club responsable) : minimum	250
- Non envoi de la feuille de match informatisée par le club recevant, après validation par l'arbitre 4 h au maximum après la rencontre	25
feuille de match informatisée par heure de retard/au-delà de 4 h	15
- Forfait d'une équipe senior :	
1er forfait	50
2ème forfait et forfait général	100
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
- Forfait d'une équipe Futsal :	
1er forfait	50
2ème forfait et forfait général	100
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
AMENDES DIVERSES	
- Forfait d'une équipe de Jeunes et Féminine	
1er forfait	30
2ème forfait	40
3ème forfait et forfait général	50
- Forfait au cours des deux dernières journées de championnat	460
Forfait Coupe OCCITANIE Seniors A partir des 32èmes de finale	300
Non restitution de la dotation, Trophée	500
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Non-respect des articles 19 et 21 du Règlement de la compétition	500
- Forfait Challenge Equipes Réserves	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Coupe Football d'Entreprise	100
Forfait Coupes et Challenges Futsal et Beach Soccer	100
- Forfait Coupe Gambardella Crédit Agricole	100
Forfait Coupe OCCITANIE U17 ; U15 ; U19, Article 11 du Règlement de la compétition	

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Tours gestion District	100
Tours gestion Ligue	150
Non restitution de la dotation - Trophée	150
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Tournoi ou challenge non déclaré	60
AMENDES DIVERSES	
Forfait Coupe OCCITANIE Féminine, Article 11 du Règlement de la compétition	
- pour les premiers tours	80
- à partir des 1/4 de finale	230
Non restitution de la dotation (trophée)	500
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
Forfait Challenge SOUCHON Féminines	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Forfait Challenge "Roger Bonheure" (Futsal)	100
- Equipements (article 8 du Règlement de la compétition)	150
- Equipe abandonnant volontairement le terrain	100
- Retrait d'une équipe régulièrement engagée, après le 15 août	150
- Non-respect des obligations des clubs :	50
Articles 89 et 90 du Règlement Généraux	
- Joueur senior disputant un match de jeunes (article 153 des R.G.)	50
- Refus non motivé d'une sélection pour un joueur (au club)	40
- Défaut de surclassement	50
- Absence de drapeau pour arbitre assistant	10
- Absence sur le stade de "RESPECTEZ L'ARBITRE"	50
- Absence de délégué à la police du terrain ou non muni de brassard	30
- Défaut de traçage ou accessoire de jeu (par infraction)	20

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ANNEXE 2



Budget Prévisionnel 2019-2020



Libellé	Débit	Libellé	Crédit
Changement de club FFF	100 000	Droit Changement de Club	800 000
Changement de Clubs rétro Districts	277 000	Licences	3 610 000
Licences FFF	485 000	Licences-Transferts Internationaux	3 300
Licences rétrocession Districts	872 000	Cotisation Fédérale	80 000
Licences-Transferts Internationaux	3 300	Cotisations Ligue	89 800
Equipements pour Dotations	35 000	Frais de Gestion Administrative Ligue	105 600
Achat billets	2 500	Forfait Gestion Sportive R1	43 200
Achats stockés matériel, équipement	5 000	Forfait Gestion Sportive R2	40 800
Clés USB	2 000	Forfait Gestion Sportive R3	53 350
Var. stock tablettes FMI	3 000	Forfait Gestion Sportive N3	16 800
Achat Prestation Services IFF	6 500	Forfait Gestion Sportive Entreprise R1	800
Achat prestations formation	6 500	Forfait Gestion Sportive Entreprise R2	330
Edf - Gdf	60 000	Forfait Gestion Sportive Féminines R1	600
Carburant	2 000	Forfait Gestion Sportive Féminines R2	625
Eau	4 500	Forfait Gestion Sportive Futsal R1	1 760
Petit Matériel	2 500	Forfait Gestion Sportive Futsal R2	550
Décoration	100	Tablettes-clés USB	3 000
Fournitures de Bureau	11 000	Cotisations Membres & Arbitres	12 800
Fournitures pédagogiques	200	Amendes Disciplinaires	380 000
Fournitures entretien équip. divers	600	Amendes Diverses	15 000
Fournitures Informatique	3 500	Réclamations	8 000
Objets promotionnels	4 000	Frais dossiers admin.Appel	6 000
Médailles & Récompenses	8 000	Engagement Régional 1	3 960
Frais Imprimerie	1 000	Engagement Régional 2	4 320
Brochures F.F.F.	1 000	Engagement Régional 3	5 820
Brochures Livres	6 000	Engagement U20 Elite	1 800
Equipements sportifs	1 500	Engagement U18 R1	1 080
Autres matières & fournitures	4 000	Engagement U18 R2	1 080
Crédit Bail Photocopieurs + Entretien	25 000	Engagement U16 R1	1 080
Crédit-Bail Parc Informatique	10 000	Engagement U16 R2	1 080
Location Plaine de Jeux	4 600	Engagement U14 R1	1 080
Location terrains-salles CRT	30 000	Engagement U14 R2	1 440
Location Photocopieurs (RIZO Mpy)	10 000	Engagement Féminines R1	600
Location Néopost	7 500	Engagement Féminines R2	625
Location Serveur Messagerie	3 500	Engagement Entreprise R1	250
Location Matériel médical	400	Engagement Entreprise R2	120
Location véhicule transport	7 000	Engagement Futsal R1	660
Maintenance Informatique	10 000	Engagement Futsal R2	250
Ent. Constructions	60 000	Engag. Coupe d'Occitanie Futsal	800
Ent. Equip. Assainissement	5 000	Engag. Coupe de France Féminines	180
Ent. Espaces Verts	25 000	Engag. Coupe d'Occitanie Séniors	24 000
Ent. Terrain Synthétique & Foot à 5	5 000	Engag. Coupe d'Occitanie Féminines	1 500
Ent. Voirie	2 500	Engag. Coupe d'Occitanie U20	1 000
Ent. Equipement Foot	3 000	Engag. Coupe d'Occitanie U19	5 000

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.9530 - E-mail : secretariat@liguedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Maintenance instal. téléphonique	2 500	Engag. Coupe d'Occitanie U17	5 000
Ent. & Réparations véhicule	4 500	Engag. Coupe d'Occitanie U15	5 000
Maint. Chauffage Clim.	6 000	Engag. Coupe Nationale Entreprise	500
Maint. Système Sécurité	10 000	Engag. Coupe d'Occitanie Entreprise	500
Assurances	32 000	Eng. Chall. Roger Bonhoure Futsal	300
Assurance Licences	460 000	Loyer C.R.T.	62 400
Documentation/Abonnements	800	Loyer terrain Foot à 5 C.R.T	6 000
Personnel détaché	25 000	Prestat° format° BMF- Clubs	205 700
Honoraires CAC	20 000	Prestat° format° BMF- Stagiaires	
Honoraires EC	41 000	Prestat° format° BMF- OPCA	
Honoraires Divers	7 000	Prestat° format° BMF- Etat/Région	
Publicité	500	Prestat° format° BMF- Apprentissage	
Pourboires, cadeaux, divers	10 000	Prestat° format° BEF-Clubs	
Frais Assemblée fédérale	20 000	Prestat° format° BEF-Stagiaires	
Frais Administration Générale	3 000	Prestat° format° BEF-OPCA	
Frais Déplacements Elus		Prestat° format° BEF-Etat/Région	
Frais Déplcts Salariés Techniques		Certification Fédérale-CFF	6 000
Frais Déplcts Salariés Administratifs		IR2F- Module arbitrage	2 500
Déplacements Bénévoles Ligue	88 000	Recyclage BEF-BMF	7 000
IR2F-Frais déplacement		Equivalence BEF	1 400
Frais dépl. informaticien		Stages Format° Gardiens But	3 000
Déplacements Bénévoles Ligue		Stages Format° Futsal	2 000
Abandon Frais Bénévoles	100 000	Challenge IL U16-U17	5 000
Frais Comité Directeur (hors Déplacts)	6 000	Challenge IL U15	2 000
Frais Missions	6 000	Cpe Nle & Rég. U13	3 000
Frais Receptions	15 000	Challenge IL U15F	2 000
Frais Repas	20 000	Pôle Espoir Masculin	400 000
Frais Assemblée Ligue	35 000	Pôle Espoir Féminin	160 000
Affranchissements	20 000	Challenge MDS	100 000
Acheminement Courriers	8 000	Challenge J. Leroy / FFF	4 000
Internet-Fibre Optique	30 000	Partenariat	8 000
Télécommunications	5 000	Subv. Fédérale	480 000
Canal+/Canal Sat	1 600	Subv. FFF Prest. Informatiques	35 000
Services Bancaires	5 000	Subv. FFF Bons Formation	65 000
Cotisations Diverses	600	Subv. FAFA Emploi Juridique	11 360
Taxes sur Salaires	182 000	Subv. FFF/Districts Emploi CTR/CTD	480 000
Taxe Agefiph	10 000	Subv. Conseil Régional	80 000
Taxes Formation Continue	18 500	Subv. FFF Clubs Nationaux	20 000
Part effort construction	8 000	Subv. FFF CO-LFA Axe 5	617 800
Taxe Fonciere	52 000	Subv. C.N.D.S. Territorial	58 000
Autres impôts Locaux	10 000	Subv. C.N.D.S. Emploi Sport	12 000
Redevance Audiovisuel	300	Subvention Service Civique	13 500
Rémunérations Brutes	1 941 200	Championnat Pro Journées L1 L2	20 000
Cotisations Urssaf	540 000	Recettes Opérations Techniques	180 000
Cotisations Mutuelles	50 000	Rétroc.Débour.Donateur	100 000
Préfrance Prévoyance Cadres	20 000	Prod. Financiers Placements	5 000
Chorum Prévoyance Non Cadres	3 000	Quote Part Subv.Inv.Vire Res.Exc.	100 000
Cotisation Retraites	142 000	Transfert de charges	15 000
Cotisations Assurance Chômage	85 000	Transfert de chges remb. assurance	3 000
Médecine du Travail	5 000	Transfert de charges sal. format°	3 000

Page 2



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Chèques de Table	30 000	Transfert de charges sal. FFF	30 000
Subv. Districts	212 500		
Conv. d'Objectif Ligue	50 300		
Conv. d'Objectif Districts	387 000		
Subv. Unaf	1 000		
Charges de gestion courante	100		
Cotisations Fédérales	77 000		
Cotisations C.R.O.S.	600		
Subv. Districts ETR/CTD	260 000		
IR2F-BMF Apprentissage	20 000		
Frais Formation Formateurs	1 300		
Frais certification-CFF	2 100		
IR2F- Frais stage BMF	41 000		
IR2F- Frais stage BEF	23 000		
Module Arbitrage	5 000		
Formations autres	2 300		
Formations Dirigeants	2 000		
Frais recyclage BE-BEF-BMF	2 100		
Frais stages formation gardien but	1 000		
Frais stages Perfec. Futsal	4 000		
Frais stages U15 + U16	18 000		
Frais stages U13 + U14	18 000		
Challenge interligue U16 + U17	5 000		
Frais stages fem U15 + U16	7 000		
Frais stages fem U13 + U14	7 000		
Frais stages fém. U11 + U12	500		
Frais Inter-Ligue U15	2 000		
Frais Coupe Nat + Reg U13	5 000		
Frais Inter-Ligue U15F	2 000		
Labellisation Ecole de Foot	1 000		
Frais rassemb. U14+U15+U16+U17	2 000		
Frais rassemb. fém. U14+U15	1 000		
Finales diverses Féminines	1 800		
Finales diverses Séniors	5 000		
Finales Diverses Jeunes	1 000		
Frais Coupe Occitanie Séniors	4 000		
Frais Coupe Occitanie Jeunes	1 500		
Frais Inter-Ligue U14-U14F	1 200		
Challenge Futsal U13	1 000		
Frais rassemb. sport adapté	1 000		
Frais Futsal U15-U18	4 000		
Frais beach soccer	4 000		
Pôle Espoir Masculin	110 000		
Pôle Espoir Masc. Héberg.	230 000		
Pôle Espoir Féminin	60 000		
Pôle Espoir Fém. Héberg.	25 000		
Observ. Arbitres Séniors	25 000		
Observ. Arbitres Jeunes	9 000		
Arbitres Stages-Formations Séniors	20 000		
Arbitres Stages-Formations Jeunes	10 000		

Page 3



LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



Frais Délégués hors péréquation	20 000		
Frais Arbitrage hors péréquation	2 000		
Observ. Talent/Mentor	1 500		
Cion Terrains et Infrastructures	10 000		
Challenge Meilleur Dirigeant	83 000		
Formation des arbitres	12 000		
Contrôles et Examens arbitres	12 000		
ETR Développement des Pratiques	10 000		
Opérations Techniques Formation	60 000		
Développement Football Animation	5 000		
Dev. Foot Scolaire et Universitaire	5 000		
Accompagnement Foot Diversifié	5 000		
U.N.S.S	3 000		
Classe Foot Féminines	1 000		
Classe Foot Arbitrage	8 000		
PEFA-Pôle d'Excellence Foot Amateur	5 000		
Challenge J. Leroy	4 000		
Intérêts Emprunts	25 500		
Charg.Except.Excerc.Antér.	6 000		
Pertes Clubs Radiés	2 000		
Dot. Amort. Immo. Corporelles	400 000		
Dot. Prov. p/créances douteuses	100 000		
TOTAL CHARGES	8 650 000	TOTAL PRODUITS	8 650 000

F.ANDREU 12.06.2019

Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr

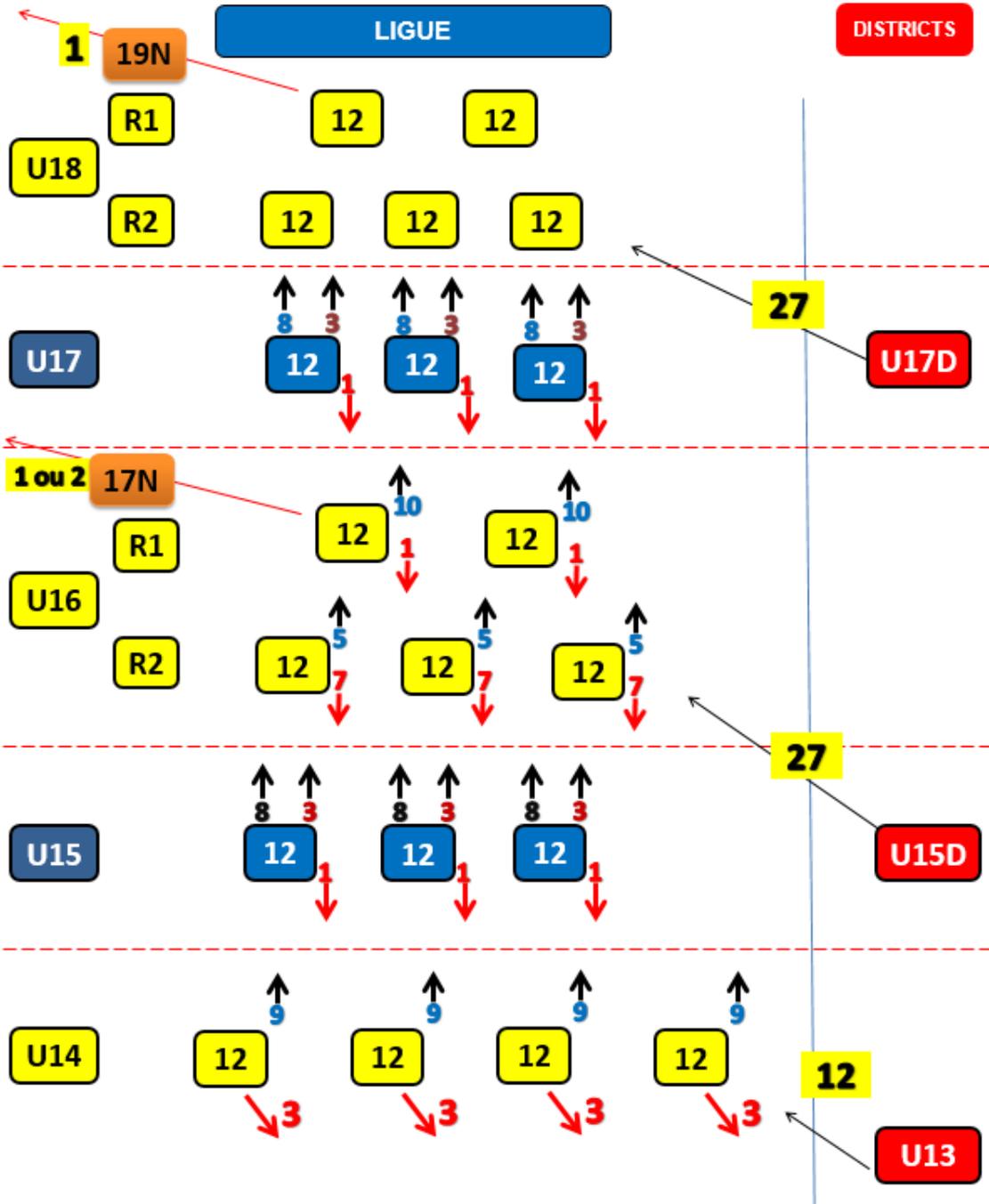


LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



ANNEXE 3

Organisation générationnelle à partir de la Saison 2020-2021



Siège Social : 615 Avenue du Docteur Jacques Fourcade - BP 95140 - 34073 MONTPELLIER Cedex 3
 Tél : 04.67.15.95.30 - E-mail : secretariat@lanquedoc-roussillon.fff.fr

Siège Administratif & Technique : 1 Route de Cépet - BP 200 - 31180 CASTELMAUROU
 Tél : 05.61.37.61.80 - E-mail : secretariat@ligue-midi-pyrenees-foot.fff.fr